



# Les abolitions de l'esclavage

**Morenas, Joseph-Elzéar**

## Pétition contre la Traite des Noirs qui se fait au Sénégal

« A Messieurs les députés des départements

Messieurs,

(...) Les lois pour l'abolition de la traite sont insuffisantes. On remédie à la confiscation du navire, voulue par la loi, au moyen des assurances, sur police d'honneur, qui se font, dans différentes places, à cinquante pour cent, et dont on restitue la moitié en cas de succès. Le capitaine, exposé à perdre sa place, obtient de l'armateur une indemnité, en cas de condamnation.

L'on ne parviendra à obtenir l'entièvre abolition de ce trafic illégal que lorsque la loi infligera une peine infamante contre le capitaine, le chargeur, le consignataire, et même l'équipage, enfin contre toute personne convaincue d'avoir participé à la traite des nègres; en modifiant ces peines suivant le degré de culpabilité.

Il serait également essentiel que la loi déterminât le sort des Africains confisqués sur les vaisseaux négriers; jusqu'à présent ils sont restés esclaves entre les mains du gouvernement.

Cet horrible trafic dont le souvenir indignera longtemps les générations futures, ne blesse pas uniquement les principes de la morale et de l'humanité; il peut avoir aussi de fâcheuses conséquences en politique. (...)

Messieurs, j'implore au nom des malheureux Africains et au nom des âmes sensibles et généreuses, votre puissante intervention, seule capable de faire cesser cet odieux trafic qui porte des hommes à se jouer impitoyablement, pour un vil intérêt, de la vie et de la liberté de leurs semblables. »

\*

**Morenas, Joseph-Elzéar**

## Seconde Pétition contre la Traite des Noirs.

« Messieurs,

L'abolition de la traite ne porte préjudice qu'aux négriers et à ces colons qui ne savent faire agir leurs esclaves que le fouet à la main. D'ailleurs, il n'est aucune amélioration qui ne soit repoussée par quelques individus lésés. La découverte de l'imprimerie fut désapprouvée par les copistes et la vaccine même a éprouvé une pareille résistance. La vérité ne se fait jour qu'a travers mille obstacles. L'ordre social est organisé; je veux dire désorganisé de manière que le mal seul se propage rapidement. Trop de gens, dans la vieille Europe, sont intéressés à le défendre pour espérer de le signaler sans devenir victime de son dévouement.

La traite est nécessaire à ces colons, satisfaits lorsqu'un noir a pu durer cinq ans. Si les esclaves étaient traités moins durement, ils vivraient davantage; et par l'adoption d'une culture plus convenable, ils enrichiraient leurs maîtres en peu de temps. Alors la population noire de nos colonies n'aurait pas besoin de la traite: elle s'accroîtrait comme celle de tous les hommes qui ne sont pas soumis à un trop dur esclavage. (...)

C'est une erreur de croire que les productions coloniales ne puissent s'obtenir qu'avec des esclaves. Saint-Domingue,



# Les abolitions de l'esclavage

d'abord défriché par des Européens, ne se soutenait, sous le régime du code noir, qu'en y sacrifiant tous les ans vingt-cinq mille Africains, dont la sueur ensanglantée fertilisait les terres. Haïti, sous le pavillon de la liberté, voit croître sa population et fleurir de nouveau ses cultures. Elles surpasseront tout ce que l'on a vu jusqu'à présent, lorsque le gouvernement donnera à cette première source de la richesse nationale, les soins protecteurs qu'il accorde aux autres. Nos colonies s'élèveraient de même à un grand degré de prospérité, si, obtenant une légère émancipation, elles jouissaient, sous une administration moins vexatoire et moins spoliatrice, d'un peu de liberté, si elles n'étaient plus sacrifiées à la cupidité de quelques pachas, autorisés à commettre l'injustice et qui prétendent n'être soumis à aucune loi, sous prétexte que la charte ne s'étend point aux colonies, si l'on savait introduire un meilleur système de culture et quelques règlements protecteurs des esclaves. Mais l'égoïsme et l'ignorance des bureaux s'opposeront à toute amélioration. On n'octroyera, qu'à la dernière extrémité quelque adoucissement à l'esclavage et ces îles passeront un peu plutôt, sous les lois de la république d'Haïti.

Alors on songera sérieusement à introduire l'agriculture en Afrique, si bien placée pour y multiplier, à peu de frais, toutes les productions végétales des pays éloignés. Ces cultures, exploitées par des mains libres, peuvent enrichir réciproquement les peuples d'Europe et ceux d'Afrique. »